

On a beaucoup remarqué, en effet, le rapport de M. l'abbé Pachins, curé-doyen de Montbazens (Aveyron) sur l'*organisation eucharistique d'une paroisse*. Dans sa modestie, le rapporteur n'a pas voulu dire qu'il s'agissait de ce qu'il avait fait dans sa propre paroisse ; du moins, en nous montrant comment, à force de prières et de dévouement, on peut ressusciter une paroisse par l'Eucharistie, il a indiqué à tous ses frères dans le sacerdoce le vrai et le plus sûr moyen de relèvement. Je sais qu'on a essayé de nier ou du moins de diminuer les résultats obtenus par son zèle eucharistique, quand on a écrit que Montbazens était déjà ressuscitée avant l'arrivée de M. Pachins ; la vérité oblige bien plutôt à affirmer encore que sa paroisse était dans un triste état quand il y fut envoyé. Puis-je dire que tous les prêtres imiter son zèle eucharistique !

C'est pendant ce rapport qu'arriva Son Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui fut accueilli par des applaudissements enthousiastes. Il était accompagné par NN. SS. Foucault, évêque de Saint-Dié, et Déchelette, auxiliaire de Lyon.

Après M. Pachins, la parole fut donnée à M. Charles Jacquier, avocat à Lyon, qui choisit pour sujet de son discours *l'Eucharistie, remède moral et social aux temps présents*. Le discours fut littéralement haché d'applaudissements, et il le méritait. Après avoir montré la société contemporaine sous un extérieur de bien-être, souffrant au plus intime de l'âme, il riva nos yeux sur l'Hostie sainte, seule capable de refaire un monde qui se meurt.

Après cette magnifique conférence et un merveilleux discours de bienvenue du cardinal Luçon sur les "deux attitudes de la France contemporaine devant Dieu", la foule des congressistes se sépara, reconfortée par de si vibrantes paroles.

Questions Canoniques



Reitération et rite de la Bénédiction Apostolique "In Articulo Mortis."

Q.—1^o A un malade *sans connaissance* et en danger de mort j'ai donné la bénédiction apostolique *in articulo mortis*. Si le moribond revient à lui avant de trépasser, serai-je en droit de répéter la formule prescrite par Benoit XIV ?

2^o Quand la bénédiction apostolique se donne immédiatement après le saint-viatique et l'extrême-onction, faut-il répéter une troisième fois le *Confiteor*? Faut-il répéter aussi le *Pax huic domui* et l'*Asperges*?